AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1643
FR0000127771-FS0842

28 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 septembre 2026, la société J.P. Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 22 septembre 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 52 129 442 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 5,06% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	1 124 703	0,11	1 124 703	0,11
J.P. Morgan Securities plc	45 647 278	4,57	45 647 278	4,43
J.P. Morgan Structured Products B.V.	11 106	ns	11 106	ns
J.P. Morgan Chase Bank, National Association	5 346 355	0,54	5 346 355	0,52
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**52 129 442**	**5,22**	**52 129 442**	**5,06**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI SE sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société J.P. Morgan Securities LLC a précisé détenir, 1 124 703 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) dont :

- 736 357 actions VIVENDI SE résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société J.P. Morgan Securities LLC de rappeler lesdites actions à tout moment ; et

- 388 346 actions VIVENDI SE au titre d'un contrat de « *third party depository receipt where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

[1] Sur la base d'un capital composé de 997 771 611 actions représentant 1 029 548 804 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général :

- la société J.P. Morgan Securities plc a précisé détenir 35 787 304 actions VIVENDI SE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de 36 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 septembre 2026 et le 28 août 2031[2] ;

- la société J.P. Morgan Structured Products B.V. a précisé détenir 11 106 actions VIVENDI SE résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 2 janvier 2099.

_____

[2] Sur la base d'un delta de 1.